

1 **Rapport de suivi**
 2 **(Décision D-2001-214)**
 3
 4

5 Dans sa décision D-2001-214 du 6 septembre 2001, la Régie acceptait la proposition de SCGM
 6 d'utiliser les projections de prix pour l'ensemble des jours du mois pour déterminer le prix du service
 7 de fourniture de gaz naturel et de gaz de compression. Elle acceptait également la proposition
 8 d'utiliser les projections de prix d'une seule banque et demandait à SCGM de s'assurer que les
 9 projections de la banque retenue soient suffisamment représentatives des données du marché et
 10 de lui faire rapport en ce sens.

11 Les tableaux qui suivent présentent une comparaison des fluctuations observées entre les
 12 prévisions de prix de l'institution financière retenue aux fins du calcul du prix des services de
 13 fourniture de gaz naturel et de gaz de compression et les prévisions de prix d'une autre institution
 14 bancaire, entre les mois d'avril 2002 et avril 2003.

Prix de la fourniture de gaz naturel	Institution actuelle (\$/GJ)	Institution alternative (\$/GJ)	Écart de prix (\$/GJ)
Avril 2002	4,93	4,92	(0,01)
Mai 2002	5,21	5,21	0,00
Juin 2002	5,38	5,39	0,01
Juillet 2002	4,93	4,93	0,00
Août 2002	4,71	4,71	0,00
Septembre 2002	4,90	4,90	0,00

Prix du gaz de compression	Institution actuelle (\$/GJ)	Institution alternative (\$/GJ)	Écart de prix (\$/GJ)
Avril 2002	4,11	4,10	(0,01)
Mai 2002	4,52	4,52	0,00
Juin 2002	4,74	4,75	0,01
Juillet 2002	4,20	4,20	0,00
Août 2002	3,89	3,89	0,00
Septembre 2002	4,11	4,11	0,00

1

Prix des services de fourniture de gaz naturel et de gaz de compression	Institution actuelle (\$/GJ)	Institution alternative (\$/GJ)	Écart de prix (\$/GJ)
Octobre 2002	5,23	5,23	0,00
Novembre 2002	5,30	5,30	0,00
Décembre 2002	5,20	5,19	(0,01)
Janvier 2003	5,57	5,58	0,01
Février 2003	6,32	6,32	0,00
Mars 2003	6,87	6,88	0,01
Avril 2003	7,20	7,21	0,01

2